



Divorce pension compensatoire

Par **omari benjamin**, le **13/09/2009** à **16:29**

Bonjour,

je me permets de vous contacter car je viens d'apprendre que mon futur ex mari, ne devrait pas me payer la pension compensatoire, il reçoit une AHH de 280€ Cotorep 480€ et doit toucher le RSA à la suite de la faillite de son entreprise, il n'a pas de loyer il vit chez notre fils qui a pris le bail de location a son nom.

Moi je touche le RSA actuellement + ou - 450 € et une aide soutien familiale de 87€ pour ma fille Marion de 16ans parce que son père ne paie pas de pension depuis décembre 2008, et la juge aurai statuée que j'avais plus de ressource que mon ex mari, j'ai un loyer de 600€ une aide de 360€ se qui me reste a payer 240€ de ma poche plus les factures edf ect....

Le Divorce n'est pas encore prononcé. Comment puis-je faire valoir mes droits ? Nous avons vécu 25 ans ensemble, nous avons 4 enfants que j'ai élevé, et monsieur a quitté la maison le 3/12/2006. Il n'habite plus non plus dans la région du nord.

La pension compensatoire n'est-elle pas obligatoire quand une femme est restée au foyer pendant les années de mariage?merci de me répondre

Mme X De

Par **jeetendra**, le **13/09/2009** à **16:40**

Bonjour, je me suis permis de modifier votre message (cconfidentialité oblige) pour que

n'apparaisse pas votre nom, coordonnées...

S'agissant de la prestation compensatoire vous pouvez comme vous êtes en instance de divorce la demander au juge, pour l'obtenir ça va être difficile face aux difficultés financières de votre conjoint (au revenu de solidarité active), idem pour la pension alimentaire pour les enfants, en attendant un retour à meilleure fortune, courage à vous, bon dimanche.

Par **omariebenjamin**, le **13/09/2009** à **16:46**

merci pour votre réponse rapide cordialement